Nuisances sonores

Les bruits de voisinage peuvent être source de conflits entre voisins. Pour préserver la tranquillité de tous, il convient de respecter les règles de bon voisinage... de faire preuve de bon sens.

Usage d'appareils bruyants (tondeuse, tronçonneuse...) autorisé :
- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Tapage nocturne prohibé entre 22h et 7h : causé par des individus (cris, chants...), des bruits de machines (instruments de musique, de bricolage...), des animaux domestiques (aboiements).
Il est recommandé d'engager des démarches amiables avant de faire appel aux forces de l'ordre !

Respectons nos chemins de balade

«La liberté des uns s'arrête là ou commence celle des autres» lorsque nous nous promenons sur les chemins de notre belle campagne !
Notre commune bénéficie de nombreux kilomètres de chemins, de bords de Loire et de canal. La nature y est malheureusement souillée par des incivilités !

Canettes, bouteilles plastique, emballages de sandwich, autres déchets... et sans oublier les nombreux «mouchoirs papier blanc» qui maculent le sol et sont le signe de... nous nous comprenons !
Pourquoi l'humain est-il sale dès lors qu'il n'est plus dans son lieu de vie ? Manque d'éducation ? Manque de respect des autres ?

Alors qu'il est si simple de partir en promenade ou randonnée avec un petit sac pour ramener les déchets de son pique-nique. Alors qu'il est si simple de ramasser son petit mouchoir après s'être soulagé... ou de s'écarter du chemin et de creuser un trou pour enfouir ses déjections (petite pelle de jardin). Sujet tabou mais il faut bien en parler !

Alors que faire pour sensibiliser les marcheurs, les pratiquants d'activités de plein air, les touristes locaux... ?
Soyons tous responsables et surtout respectueux de nos actes dans la nature.
Montrons l'exemple !

L'installation de la fibre optique se poursuit

La mise en place de la fibre optique se poursuit sur notre commune. Elle s'inscrit dans le cadre d'un vaste programme de travaux financé par le Département visant à lutter contre la fracture numérique, notamment pour les communes rurales.

Le conseil municipal a décidé de conserver l'enfouissement du réseau déjà existant, afin de ne pas avoir l'installation de nouveaux poteaux téléphoniques.
Aussi, le conseil municipal a validé l'enfouissement d'une partie du réseau (env. 9 km), cette opération coûtera 51 300 € à la commune.

Le déploiement de la fibre par le département est prévu sur l'ensemble des communes du Loiret d'ici fin 2023, voire début 2024 pour les situations les plus difficiles (ex : maisons isolées).

Pour savoir si votre habitation est éligible à la fibre ?

▶ Connectez-vous régulièrement sur le site **Lysseo.fr**

Pour le moment, seul l'opérateur téléphonique SFR propose des abonnements sur Beaulieu, les autres opérateurs (Orange, Bouygues Télécom, Free, ...) vont suivre mais nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer de date.
N'hésitez pas à les contacter directement.